Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 62 (1911)

Heft: 2

Artikel: Reboisement du Mont-Chaubert à l'état de Vaud

Autor: Luze, J.-J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785837

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

62me ANNÉE

FÉVRIER 1911

№ 2

Reboisement du Mont-Chaubert à l'Etat de Vaud.

Etude sur le rendement, en volume et en argent, des cultures, par J.-J. de Luze, inspecteur forestier.

AVANT-PROPOS.

Chargé depuis onze années de la gestion de la forêt cantonale du *Mont-Chaubert* (IX^{me} arrondissement vaudois), dont une partie a été créée artificiellement sur d'anciens domaines et pâturages, il nous a paru intéressant d'examiner quel avait été jusqu'ici le rendement, en volume et en argent, de ces cultures, quel est leur état actuel et quel avenir probable leur est réservé.

Une comparaison entre ces données et le rendement de propriétés voisines en nature de pâturage présentera aussi, croyonsnous, quelque intérêt.

Les propriétaires de pâturages — communes et particuliers — qui possèdent des pâtures souvent peu productives ou mal placées sous le rapport de la production laitière, ou que découragent les frais toujours croissants inhérents à ce mode de culture du sol, trouveront peut-être dans cette petite étude quelque encouragement à convertir leurs propriétés en forêt.

Quelques vues photographiques, prises sur l'ordre du Service cantonal des Forêts, sont annexées à ce travail.

CHAPITRE I. Le Mont-Chaubert.

La forêt cantonale du Mont-Chaubert est située dans le Jura vaudois (IX^{me} arrondissement), entre Gimel et le Marchairuz, sur une croupe présentant diverses expositions. L'altitude moyenne est de 1050 m sur le niveau de la mer. La surface est de 87,24 ha. Le climat est froid; la neige séjourne en général jusqu'à fin mai dans certaines parties de la forêt. Le sol, formé par le calcaire jurassique, est en général profond et fertile. Il est recouvert par-

tiellement de débris morainiques et convient tout à fait à la culture de nos principales essences forestières : l'épicéa, le sapin et le hêtre. La première de ces essences ne montre que partiellement une tendance au pourri rouge.

On peut diviser cette forêt, sous le rapport du boisement, en deux parties principales :

A. Les parties qui, de tout temps, ont été en nature de forêt. Ces parties sont peuplées de hêtre, sapin blanc et épicéa. Il y en a 53,78 ha.

B. Les parties boisées artificiellement sur les anciens domaines et pâturage du Mont-Chaubert. Il y en a 33,46 ha. Cette dernière partie seule forme l'objet de l'étude que nous présentons ici.

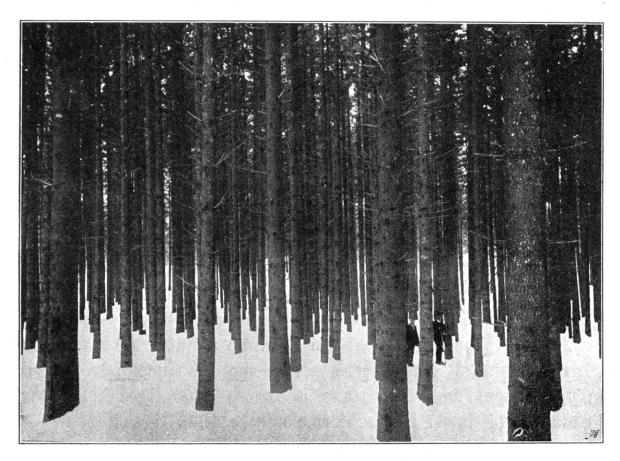
La majeure partie du Mont-Chaubert (76,87 ha) — div. 2 à 15 — fut acquise par l'Etat de Vaud, en 1837, de M. de Gingins d'Eclépens, allié Tronchin, pour le prix de fr. 72,000, soit environ 9,5 cm le m². A ce moment, il y avait, outre la forêt, un bâtiment d'habitation, un domaine affermé au locataire de la maison et un pâturage. M. de Gingins avait, déjà avant 1837, aboli ce dernier et commencé des cultures forestières. L'Etat de Vaud prévit la continuation de ces dernières en commençant par la partie nommée Grande-Combe. Les premières cultures datent donc probablement de 1830. Le premier aménagement date de 1849; il fut élaboré par M. Davall, inspecteur des forêts. Ce travail donne des renseignements intéressants sur l'état de cette propriété à ce moment. L'aménagement de 1849 réduisit la surface du domaine à 6,78 ha. On y cultivait du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Le domaine et la maison étaient affermés pour fr. 250 par an.

On jouissait, paraît-il, de la maison, d'une vue magnifique, qui a été totalement supprimée depuis lors par la croissance des bois.

Une bonne partie de la forêt était encore en nature de taillis, mais la conversion en futaie déjà commencée en 1849.

En 1856, la maison d'habitation brûla; elle ne fut pas reconstruite et on profita de cette circonstance pour décider l'abandon du domaine et son boisement. Une aile seule du bâtiment fut consolidée pour servir d'abri aux ouvriers. En 1905, cette aile menaçant ruine, on décida de la démolir et, en 1906, un coquet petit refuge vint remplacer avantageusement l'ancien bâtiment. Le dernier habitant du Mont-Chaubert fut le père Marc Emery, qui vit encore dans une ferme voisine de Longirod. Il est âgé d'environ 70 ans. Il se souvient encore très bien du temps où il cueillait des prunes dans le jardin du Mont-Chaubert.

Les cultures forestières se sont faites par semis et par plantations. Les essences choisies furent l'épicéa, partiellement aussi un peu de hêtre et de mélèze. Quelques pieds isolés de Nordmann et de Weymouth existent encore çà et là. On semait la graine



N° 1. Div. 14 du Mont-Chaubert. Peuplement pur d'épicéa de 67 ans présentant un volume de 681 m³ l'hectare. Ecartement initial entre les lignes 1,35 m.

d'épicéa par placeaux distants dans la ligne d'environ 60 à 80 cm, parfois aussi un peu de graine de mélèze. Dans les plantations, on distingue trois périodes; pendant la première, on planta à la Grande-Combe des lignes distantes de 1,40 m ou 1,45 m, avec un écartement dans la ligne aussi de 1,35 à 1,40 m. Vue N° 1.

On planta ensuite (div. 6 et 7) des lignes d'épicéa distantes de 3,50 m à 3,60 m, avec un écartement dans la ligne de 75 à 80 cm. Il semble qu'on ait craint ensuite que cet écartement des lignes ne fût trop grand, car, quelques années ensuite, une ligne

où l'épicéa alternait avec le hêtre fut intercalée entre les lignes existantes. Cette ligne fut rapidement surcimée et, lors des éclaircies, disparut presque tout entière, malgré les ordres donnés pour réserver les hêtres. On voit sur certaines photographies les vestiges de cette ligne intermédiaire d'épicéas et de hêtres. L'aspect des peuplements issus de cette façon et qui recouvrent d'assez grandes surfaces, est très typique, surtout après l'éclaircie. Vues Nos 2 et 3.

Les dernières plantations ont été faites par semis sur placeaux, avec lignes distantes de 1,35 m et une distance dans la ligne de 55—60 cm.

On voit par ces données que ces boisements ont été faits, surtout dans la deuxième et la troisième périodes, d'une manière beaucoup trop serrée, tandis qu'au contraire, tout au début, on avait des principes beaucoup plus normaux au sujet de l'écartement des plants. C'est à ce fait qu'il faut certainement attribuer les grandes différences entre les résultats obtenus dans les diverses parcelles que nous avons étudiées.

Cet état trop serré des peuplements a provoqué partiellement la carrie rouge, mais en faible proportion; il a, par contre, causé un retard considérable dans l'accroissement des bois, ainsi que la disparition presque totale du hêtre planté en mélange.

Peu de peuplements ont été éclaircis avant l'âge de 40 ans ; un grand nombre sont encore actuellement beaucoup trop serrés. Un peuplement âgé de 45 ans a encore 5000 tiges à l'hectare! Un autre âgé de 67 ans renferme encore 1200 tiges!

Jusqu'en 1899, on n'avait fait encore que très peu d'éclaircies dans les cultures: c'est à peine si l'on y prenait, sur 33,46 ha, une cinquantaine de m³ annuellement en perches et en tas de nettoiement. Dès 1899, on inaugura une gestion plus intense, et le volume des bois d'éclaircies, ainsi que le produit brut et net de ces dernières, iront d'année en année en augmentant.

Ainsi en 1899:

sur 33,46 ha, on exploitait 81 m³ donnant fr. 622 (brut), et en 1910:

sur 33,46 ha, on exploitait 313 m³ donnant fr. 3711 (brut).

Actuellement, en 1910, toutes les cultures ont déjà été parcourues une fois par l'éclaircie, certaines deux et même trois fois. Le principe suivi est celui d'éclaircies faibles et répétées. Dans les plus vieilles parties de la Grande-Combe, l'éclaircie de 1910 a même déjà revêtu le caractère d'une coupe de desserrement (coupe préparatoire).

La Station fédérale d'essais forestiers de Zurich a installé, en 1902, deux surfaces d'essais dans ces cultures. Ces deux surfaces ont été reprises comme parcelles — n° 2 et 6 — par nous pour cette étude. Malheureusement, les cubages faits il y a 8 ans par la Station de Zurich sont faits sur des bases tout autres que celles en usage lors des inventaires d'aménagement. Nous n'avons donc pas utilisé ces données, qui sont sensiblement plus fortes que celles trouvées par nos dénombrements.

CHAPITRE II. Etude sur l'accroissement des bois.

Dans le but de calculer d'une manière aussi exacte que possible l'accroissement des peuplements qui nous occupent ici, nous avons établi 7 parcelles de contrôle disséminées sur l'étendue de la forêt. Ces parcelles sont établies comme suit :

Div. 5: 1 parcelle; Div. 6: 2 parcelles; Div. 7: 2 parcelles; Div. 11: 1 parcelle; Div. 14: 1 parcelle.

Leur étendue est de 25 ares chacune; elles sont marquées sur le terrain au moyen d'arbres peints au minium et de piquets de chêne; elles sont indiquées aussi sur le plan d'aménagement. On a procédé ensuite par dénombrement intégral de tous les bois de chaque parcelle, sauf pour la parcelle n° 1, où l'on s'est contenté de compter le nombre des tiges et d'évaluer le diamètre de l'arbre moyen. Les bois ont été ensuite cubés au moyen du tarif de cubage officiel nº II (bois moyen), tout en reconnaissant qu'il est d'environ 15 -20 % trop faible pour les parcelles n°s 6 et 7 (Grande-Combe). Le volume trouvé par la Station d'essai de Zurich est d'environ 20 % plus fort pour la parcelle n° 2 et d'environ 35 % plus fort pour la parcelle n° 6, que ceux trouvés par notre cubage. Cela tient au fait que les procédés minutieux de la Station englobent dans le volume les moindres ramilles de bois, augmentant ainsi d'une façon anormale le volume, et ne nous permettant que difficilement la comparaison avec nos inventaires faits dans un but d'aménagement, par exemple.

		Control of the Contro		A STATE OF THE STA					
Nº des par- celles	Divisions	Alti- tude sur mer m¹	Date du relevé	Vue photo- gra- phique No	Origine	Année de lu der- nière éclair- cie	Essen- ces	Age moy- en en 1910	Nombre de tiges à l'hec- tare
1	5	1040	11 juillet 1910		Plantation par bouquets ou semis par placeaux.	1906	Epicéa	45	5000
2	6	1065	id.		Plantation par bouquets.	1902	id.	59	1848
3	6	1070	id.		Plantation faite à grand écartement (3,60 m) en épicéa pur, ensuite plantation entre les lignes d'une ligne intermédiaire d'épicéa et de hêtre qui a presque entièrement disparu aujourd'hui.	1908	Epicéa ⁹ / ₁₀ Hêtre ¹ / ₁₀	46	2204
4	7	1070	id.	2	Id-parcelle Nº 3	1904	Epicéa 9.5/10 Hêtre 0.5/10	48	2308
5	7	1070	24 juin 1910	3	idem.	1904	Epicéa $\frac{\text{Epicéa}}{\text{s.5/10}}$ Hêtre $\frac{\text{o.5/10}}{\text{l.6}}$	47	2192
6	14	1045	id.	1.	Plantation	1902	Epicéa	67	1612
7	11	1040	id.		idem.	Coupe de des- serre- ment d'envi- ron 160 m³ par hectare faite en 1910.	mélèzes	01	1064

- 1º En réalité, le tarif II est trop faible pour les parcelles Nºs 6 et 7 (Grand'Combe), en sorte que les résultats réellement obtenus sont encore supérieurs à ceux indiqués ici.
- 2º On remarquera qu'au début, on plantait à écartement très semblable à celui qui est en usage aujourd'hui (parcelles nºs 6 et 7); les cultures des parcelles nºs 1—5 ont été faites sur de toutes autres bases et en général le boisement y est très serré.

Parcelles.

Ecarte- ment entre les lignes: m1	Ecartement dans la ligne initial actuel m¹ actuel		Hau- teur moy- enne m¹	Dia- mètre moy- en cm	Volume de l'arbre moyen m³	Volume à l'hec- tare Tarif II m³	Ac- croisse- ment moyen par hectare m ³	Observations
1. 35	0. 57	1.50	11.—	10	0.08	400	9	Ancien domaine du Mont Chaubert.
2. 60	0.80	2. 17	18. —	19	0. 23	425	7	Surface d'essai fédé- rale Nº 241. Ancien pâturage du Mont Chaubert.
3. 60 puis 1.80	0.77	1.50	16.—	19	0. 22	487	10. 5	Ancien pâturage du Mont Chaubert.
	1	,						,
			# # # # # # # # # # # # # # # # # # #		• W. 81.	7 N		a e
3. 50 puis 1.75	0.82	1. 77	17.—	17	0.18	408	8.5	idem. Vue Nº 3.
3. 50 puis 1.75	0.70	1. 20	17	18	0. 20	421	9	idem. Vue Nº 2.
1.45	1. 40	4. 35	23.50	24	0.42	681	11. 5	Ancienne surface d'essai fédérale N° 242 Ancien pâturage du Mont Chaubert. Vue N° 1.
1.40	1. 35	4. 10	21.—	26	0.50	avant coupe: 685	10. 5	Ancien pâturage du Mont Chaubert.
		1.2	5			après coupe: 525		
	8	2.				,		

- 3° Le matériel à l'hectare, l'accroissement et le diamètre moyen des bois sont en proportion inverse de l'état serré des parcelles. La comparaison entre les parcelles n°s 1—5 d'une part et entre les parcelles n°s 6 et 7 d'autre part, est extrêmement instructive.
- 4° A remarquer surtout le faible diamètre moyen de la parcelle n° 1, qui résulte soit de l'état serré, soit du sol appauvri par la culture agricole.

Il n'a pas été prévu de diamètre minimum dans nos dénombrements. Nous avons ensuite soigneusement évalué l'âge moyen de chaque parcelle et, en divisant ensuite le volume réduit à l'hectare par l'âge moyen, il a été facile de calculer l'accroissement moyen.

Pour faciliter les comparaisons, toutes les données ont, du reste, été rapportées à l'hectare. A suivre.



Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent.

Séance du 23 janvier 1911, à Zurich.

- 1. Les candidats suivants sont reçus membres de la Société: MM. Muller, Otto, adjoint à l'inspection cantonale des forêts, Stans;
 - Burkart, Walo, adjoint à l'inspection communale des forêts, Bienne.
- 2. Le Jury de l'exposition nationale d'agriculture, à Lausanne, a décerné à notre Société un diplôme d'honneur et un prix en espèces de 150 francs.
- 3. Il est décidé de nommer un Comité de rédaction, chargé de mettre en œuvre une publication sur "les conditions forestières de la Suisse", conformément à la motion Flury.
- 4. L'assemblée générale de Coire avait accepté la motion Engler, demandant à la Société des forestiers suisses de rappeler aux autorités, aux propriétaires et à la population en général, quelle est la grande valeur économique des forêts et la nécessité d'un traitement rationnel; il faudrait, par une propagande énergique, chercher une amélioration de la situation financière des agents forestiers, qui réponde aux circonstances actuelles. Le Comité estime, en premier lieu, qu'il faut inviter les inspecteurs cantonaux à discuter la question des traitements, en les comparant à ceux d'autres fonctionnaires et en tenant compte des conditions d'existence dans lesquelles se trouvent les agents forestiers.

La réunion aura lieu à Olten, le 16 février, à 1 heure de l'après-midi.

5. Le 23 février 1903, le Comité de la Société des forestiers suisse écrivait au Département fédéral de l'Intérieur pour le prier de faire examiner, par des experts, la question de l'organisation d'une assurance du personnel forestier (vieillesse, invalidité, décès). Etant donné que les fonctionnaires fédéraux discutent actuellement la création d'une assurance générale, le Comité permanent décide de faire les démarches nécessaires, auprès de l'autorité fédérale, pour la reprise de la question soulevée en 1903. (Communiqué.)

